

RATIOS – PSC : Les hospitaliers, toujours et encore méprisés par le gouvernement !

Depuis de nombreuses années, les agents hospitaliers sont considérés comme la cinquième roue du carrosse, tant sur la parution des textes que dans leur application.

Une fois de plus, et une fois de trop, depuis le mois de décembre, la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière (FO-SPSS) interpelle les différents ministres sur l'urgence à faire paraître les textes permettant une application au 1^{er} janvier des ratios promus/promouvables pour les avancements de grade. Depuis des semaines, on nous promène ! « Les textes sont presque prêts, ils sont au guichet unique, à Bercy, il ne reste plus qu'à les faire signer... » et blablabla, blablabla !

Résultat des courses : comme pour l'arrêté permettant le paiement de la prime de service, nous sommes à la mi-mars et toujours rien sur les ratios. Alors qu'au Conseil supérieur de l'État, les ratios des attachés sont déjà en cours de révision, à l'hospitalière toujours rien : rien n'avance, pour aucun grade. Pendant ce temps, sur les autres versants de la fonction publique, ils sont eux, déjà servis depuis longtemps !

Côté hospitalier, le constat est donc sans appel : c'est le mépris le plus total pour les agents. Alors même que notre fédération relance les cabinets et les ministres presque chaque semaine sans réponse concrète, la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, encense avec plein d'empathie les personnels hospitaliers pour leur engagement quotidien. Comment faire confiance à un gouvernement qui ne met pas en cohérence sa communication avec ses actes ? Ces retards sont devenus bien trop récurrents et donc fautifs en pénalisant les agents hospitaliers.

Il en est de même pour le dossier majeur de la PSC. Alors que nous sommes arrivés à la 10^{ème} séance de négociations, soit près de trois mois de discussions, toujours aucun arbitrage ministériel sur les moyens financiers qui seront budgétés pour le dispositif. Autrement dit, nous travaillons à l'aveugle sur un dossier complexe, sans aucune garantie que les options que nous choisirons soient retenues, et sans savoir si les moyens financiers couvriront le dispositif que nous plébiscitons pour tous les hospitaliers.

Hier, le 19 mars, les organisations syndicales, à l'exception de la CFDT, ont suspendu leur participation au groupe de travail pour exprimer leur mécontentement. La cause ? Alors que FO exigeait des réponses sur les arbitrages financiers avant de poursuivre les négociations, un membre du cabinet de la ministre de la Santé, contraint de venir s'expliquer sur les retards et les manques d'arbitrage pour avancer dans la négociation, a osé indiquer que le positionnement du gouvernement interviendra au mieux vers la mi-avril !

Cette nouvelle procrastination du gouvernement met clairement en péril ces négociations, et notamment l'objectif d'une mise en œuvre de la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2027, comme le prévoit pourtant la loi.

L'intersyndicale se réunira lundi 23 mars pour échanger sur ce dossier et prendra les décisions qui s'imposent.

À FO nous ne lâcherons pas la proie pour l'ombre.

La gratuité des soins inscrite dans notre statut, étendue aux agents contractuels et accessible à l'ensemble du territoire, complétée par une mutuelle prenant en charge les autres soins et dispositifs médicaux, doit se traduire par un dispositif de PSC de très haut niveau.

Hors de question pour FO d'accepter un dispositif « low-cost » ou qui, une fois appliqué, piégerait les agents dans des augmentations de cotisations excessives, comme cela a déjà été constaté dans certains ministères.

FO continuera de porter ses exigences avec détermination.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 20 mars 2026

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS